

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 115.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 12.—

97^e année - N° 6
Juin 1981

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

UNIONS INTERNATIONALES

- **Traité de Budapest (micro-organismes)**
- I. Ratification. Suisse 181
- II. Adhésion. Liechtenstein 181

RÉUNIONS DE L'OMPI

- **Colloque mondial de l'OMPI** sur la piraterie des enregistrements sonores et audiovisuels 182
- **Programme permanent de l'OMPI** concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle. Groupe de travail sur l'élaboration d'un Guide sur l'organisation des activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement 188

ÉTUDES GÉNÉRALES

- La contrefaçon indirecte aux Etats-Unis d'Amérique: théorie, application et évolution (A. S. Oddi) 190

CHRONIQUE DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- **Canada** 207
- **Philippines** 210

CALENDRIER DES RÉUNIONS 212

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- *Note de l'éditeur*
- **JAPON** — Loi sur les modèles d'utilité (Loi N° 123 du 13 avril 1959, telle que modifiée en dernier lieu par la Loi N° 30 de 1978) Texte 2-003
- **TRAITÉS MULTILATÉRAUX**
- Règlement d'exécution de l'Arrangement de la Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (du 1^{er} juin 1979) (*feuille de remplacement*) Texte 4-002

© OMPI 1981

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430

Unions internationales

Traité de Budapest (micro-organismes)

I

Ratification

SUISSE

Le Gouvernement de la Suisse a déposé le 19 mai 1981 son instrument de ratification du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest le 28 avril 1977.

Ledit Traité prendra effet à l'égard de la Suisse le 19 août 1981.

Notification Budapest N° 18, du 22 mai 1981 *.

* La Notification Budapest N° 17, qui n'a pas été publiée dans *La Propriété industrielle*, concerne la communication des copies certifiées conformes des modifications du Règlement d'exécution du Traité de Budapest. Ces modifications ont fait l'objet d'un supplément au numéro de janvier 1981 de la présente revue; le Règlement d'exécution dans son intégralité a été publié dans le numéro d'avril 1981 des *Lois et traités de propriété industrielle*.

II

Adhésion

LIECHTENSTEIN

Le Gouvernement du Liechtenstein a déposé le 19 mai 1981 son instrument d'adhésion au Traité de Budapest.

Ledit Traité prendra effet à l'égard du Liechtenstein le 19 août 1981.

Notification Budapest N° 19, du 22 mai 1981.

Réunions de l'OMPI

OMPI

Colloque mondial de l'OMPI sur la piraterie des enregistrements sonores et audiovisuels

(Genève, 25 au 27 mars 1981)

NOTE *

Le Colloque mondial de l'OMPI sur la piraterie des enregistrements sonores et audiovisuels s'est tenu au siège de l'OMPI, à Genève, du 25 au 27 mars 1981.

Ce colloque avait pour objet de faire prendre conscience à l'opinion publique et aux autorités gouvernementales compétentes de l'étendue de la piraterie commerciale — c'est-à-dire de la copie et de la vente non autorisées d'enregistrements dans un but de lucre — et des effets préjudiciables qu'elle a pour les créateurs, les artistes interprètes ou exécutants et les distributeurs dont les droits sont violés ainsi que pour les consommateurs. L'accent a été mis particulièrement sur la mise en application des mesures qui existent ou qui seraient souhaitables pour combattre la piraterie.

Les 200 participants au colloque comprenaient des délégués d'Etats, des experts de pays en développement spécialement invités, des représentants des milieux privés intéressés, ainsi que le public. Ils venaient de 60 Etats et de toutes les régions du monde, donnant ainsi au colloque un caractère véritablement mondial.

Les délibérations, qui ont duré trois jours entiers comme prévu, ont été présidées par le Directeur général de l'OMPI, Dr Arpad Bogsch.

La discussion s'est déroulée autour de trois principaux thèmes: la nature, l'étendue et les répercussions de la piraterie commerciale, la législation et les traités internationaux applicables et l'application des mesures de lutte contre la piraterie du point de vue des producteurs et du point de vue des autorités chargées d'appliquer la loi. Le programme du colloque est reproduit ci-après.

Le colloque a donné l'occasion aux participants d'entendre sur ces thèmes des déclarations d'une haute qualité et d'un vif intérêt et d'en débattre. L'importance du marché, les mesures juridiques à prendre et les pratiques actuelles de la piraterie commerciale ont été examinées en détail.

La liste des orateurs désignés par les organisations invitées et des spécialistes de pays en développement invités à titre personnel ainsi que la liste des autres participants figurent à la suite de la présente note.

A l'issue de leurs délibérations, les participants ont adopté la résolution suivante:

« Les participants au Colloque mondial de l'OMPI sur la piraterie des enregistrements sonores et audiovisuels, tenu à Genève du 25 au 27 mars 1981, marquent leur vive satisfaction à l'égard de l'initiative de l'OMPI qui, en organisant ce colloque, a permis que soient évoquées la nature, l'étendue et les répercussions de la piraterie commerciale et que soient échangés des renseignements et des opinions sur cette question.

Les participants affirment de façon unanime que:

- 1) l'énorme croissance de la piraterie commerciale des enregistrements sonores et audiovisuels et des films dans le monde entier met en danger la créativité nationale, le développement culturel et l'industrie, en compromettant sérieusement les intérêts économiques des auteurs, des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes, de vidéogrammes et de films ainsi que des organismes de radiodiffusion;
- 2) la piraterie commerciale entrave les efforts déployés pour sauvegarder et promouvoir les cultures nationales;
- 3) la piraterie commerciale porte un grave préjudice à l'économie et à l'emploi dans les pays où elle sévit;
- 4) les éventuelles lacunes des législations existantes ou l'utilisation inadaptée de celles-ci ne permettent pas d'empêcher efficacement les actes de piraterie commerciale, qui sont facilités par le progrès technique continu des moyens de reproduction et de communication.

Les participants souhaitent que, dans les pays développés comme dans les pays en développement, les mesures nécessaires soient prises d'urgence pour combattre et faire disparaître la piraterie commerciale des enregistrements sonores et audiovisuels et des films et, en particulier,

- pour mettre en vigueur, lorsqu'elle n'existe pas encore, une législation appropriée garantissant les droits de ceux qui sont victimes de cette piraterie en empêchant la fixation et la reproduction non autorisées des fruits de leurs efforts de création;
- pour assurer l'application de cette législation, civile et pénale, par la mise en place de procédures

* La présente note a été établie par le Bureau international (Département de l'information et du droit d'auteur).

rapides et efficaces qui mettraient immédiatement un terme à la production, à la distribution, à l'importation et à l'exportation des produits pirates ainsi que par la mise en place de sanctions suffisamment sévères pour être dissuasives; et

- pour qu'un nombre croissant de pays adhèrent aux conventions appropriées relatives à la propriété intellectuelle.

Les participants suggèrent que l'OMPI continue de développer ses activités de lutte contre la piraterie commerciale des enregistrements sonores et audiovisuels et des films en prenant notamment les mesures suivantes:

- alerter les gouvernements et l'opinion publique sur la nécessité de combattre cette piraterie;
- mettre l'accent, dans toutes ses activités de coopération technique, sur la formation et les conseils juridiques dans ce domaine;
- mettre à la disposition des Etats et des titulaires de droits des renseignements sur toutes les législations et les jurisprudences en matière de propriété intellectuelle qui peuvent servir dans la lutte contre cette piraterie;
- coordonner toute recherche et prendre toutes initiatives afin d'améliorer les législations et de rendre leur application plus effective en collaboration avec les organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales intéressées;
- donner la priorité à la réalisation d'une étude interdisciplinaire de toutes les conventions internationales de propriété intellectuelle applicables administrées par l'OMPI. »

PROGRAMME

Mercredi 25 mars 1981

- a) Ouverture du colloque par le Directeur général de l'OMPI
- b) « La nature, l'étendue et les effets de la piraterie des enregistrements sonores et audiovisuels ». Déclarations de représentants
 1. de la Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI)
 2. de la Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF) et de la Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD)
 3. de la Fédération internationale des musiciens (FIM) et de la Fédération internationale des acteurs (FIA)
 4. du Syndicat international des auteurs (IWG)
 5. de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)
 6. de l'Union européenne de radiodiffusion (UER)
- c) Débat ouvert à tous les participants

Jeudi 26 mars 1981

- a) « Le droit de la propriété industrielle et la piraterie ». Déclarations de représentants
 1. de la United States Trademark Association (USTA) (Association des marques des Etats-Unis)
 2. de l'Union des fabricants (UNIFAB-Paris)
- b) « Les traités internationaux et la piraterie ». Déclarations
 1. du Bureau international de l'OMPI
 2. du Secrétariat de l'Unesco
 3. du Bureau international du Travail (BIT)
- c) « L'application des mesures de lutte contre la piraterie du point de vue des producteurs d'enregistrements sonores et audiovisuels ». Déclarations de représentants
 1. de la Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI)
 2. de la Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF) et de la Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD)
 3. de la Motion Picture Association of America (MPAA)
- d) Débat ouvert à tous les participants

Vendredi 27 mars 1981

- a) « L'application des mesures de lutte contre la piraterie du point de vue des autorités chargées d'appliquer la loi ». Déclarations de représentants
 1. de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
 2. du Conseil de coopération douanière (CCD)
 3. du Service des douanes et accises de Hong Kong
 4. de la Federación Latinoamericana de Productores de Fonogramas y Videogramas (FLAPF) et de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)
- b) Brèves déclarations des spécialistes invités et d'autres participants
- c) Débat ouvert à tous les participants
- d) Clôture du colloque par le Directeur général de l'OMPI

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS *

I. States/Etats

Algeria/Algérie

M. Salah ABADA, Directeur général, Office national du droit d'auteur (ONDA), Alger

Angola

M. António FERNANDES Júnior, Technicien spécialisé, Département national des bibliothèques, Luanda

Australia/Australie

Dr. Robin BELL, Principal Legal Officer, Intellectual Property Section, Business Affairs Division, Attorney-General's Department, Canberra

* Cette liste bilingue a été établie selon l'ordre alphabétique anglais.

Barbados/Barbade

Mr. Lewis Stephenson HUNTE, Senior Parliamentary Counsel, Bridgetown

Belgium/Belgique

M. Jean-Didier RYCX d'HUISNACHT, Conseiller juridique adjoint, Ministère de l'éducation nationale et de la culture française, Bruxelles

M. Jan DE BOCK, Attaché, Mission permanente, Genève

Brazil/Brésil

M^{lle} Maria Lúcia SANTOS POMPEU BRASIL, Premier secrétaire, Mission permanente, Genève

Cameroon/Cameroun

M. Samuel NELLÉ, Directeur, Société camerounaise du droit d'auteur (SOCADRA), Yaoundé

Canada

Mr. James KEON, Research Economist, Department of Consumer and Corporate Affairs, Ottawa

Chile/Chili

Mr. Ricardo PLAZA, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Colombia/Colombie

Sr. Rodolfo MORALES BALLESTEROS, Jefe, División de Medios Audiovisuales y Publicidad, Ministerio de Comunicaciones, Bogotá

Congo

M. Dominique GANGA-BIDIE, Directeur, Patrimoine historique, Propriété littéraire et artistique, Ministère de la culture et des arts, Chargé de la recherche scientifique, Brazzaville

Czechoslovakia/Tchécoslovaquie

Mr. Miroslav JELINEK, Legal Department, Ministry of Culture, Prague

Denmark/Danemark

Mr. Jørgen BLOMQUIST, Head of Section, Ministry of Cultural Affairs, Copenhagen

Mr. Bent V. LINSTOW, Head of Section, Ministry of Cultural Affairs, Copenhagen

Finland/Finlande

Mr. Jukka LIEDES, Special Adviser for Copyright Affairs, Ministry of Education, Helsinki

Mr. Ragnar MEINANDER, President, State Committee on Copyright Law Revision, Helsinki

Mrs. Pirkko-Liisa ARO, Professor, University of Helsinki, Helsinki

Mr. Roger Gustaf LINDBERG, Chairman, Finnish National Group for IFPI, Helsinki

Mr. Pekka KALLIO, Managing Director, Finnish Bureau of Authors' Rights (TEOSTO), Helsinki

France

M. André KEREVER, Conseiller d'Etat, Paris

M. Jean DAVID, Chargé de mission auprès du Directeur du Livre, Chargé du Bureau du droit d'auteur, Ministère de la culture et de la communication, Paris

M. Jean-Claude BENOIST, Chef, Service juridique et fiscal, Centre national de la cinématographie, Paris

M. Pierre CHESNAIS, Délégué général, Syndicat national de l'édition phonographique et audiovisuelle, Paris

M. Gilbert GRÉGOIRE, Secrétaire général, Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD), Paris

M. Jacques MOINET, Chef, Division du droit d'auteur de reproduction, SACEM-SDRM, Paris

M. Guy PIOLÉ, Attaché, Mission permanente, Genève

German Democratic Republic/République démocratique allemande

Mrs. Karin GÖTZ, Vice-Director, Copyright Information Centre, Berlin

Germany (Federal Republic of)/Allemagne (République fédérale d')

Mrs. Margret MÖLLER, Ministerialrätin, Federal Ministry of Justice, Bonn

Guinea/Guinée

M. Fodé Moussa CAMARA, Directeur général, Bureau guinéen du droit d'auteur (BGDA), Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Conakry

Hungary/Hongrie

Mr. Péter GYERTYÁNFY, Deputy Chief, Legal Department, Hungarian Bureau for Copyright Protection (ARTISJUS), Budapest

India/Inde

Mr. Devendra Nath MISRA, Joint Educational Adviser, Ministry of Education, New Delhi

Mr. Sri Krishna BAHADUR, Joint Secretary, Ministry of Law, New Delhi

Mr. Vinay KOHLI, Director, Department of Industrial Development, New Delhi

Indonesia/Indonésie

Mrs. Wuryati MARTOSEWOJO, Director of Patent and Copyright Directorate, Department of Justice, Jakarta

Mr. R. J. MANURUNG, Ministry of Industry, Jakarta

Mr. Abdul Halim NAIM, Public Prosecutor, Attorney General's Office, Jakarta

Mr. Saleh BAHARIS, Attorney General's Office, Jakarta

Mr. Hertomo REKSODIPUTRO, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Israel/Israël

Mr. Mayer GABAY, Director-General, Ministry of Justice, Jerusalem

Italy/Italie

M. Geraldo AVERSA, Directeur, Division des relations internationales, Bureau de la propriété littéraire, artistique et scientifique, Présidence du Conseil des Ministres, Rome

M. Giovambattista FONZI, Chef du Bureau de la propriété littéraire, artistique et scientifique, Présidence du Conseil des Ministres, Rome

M. Raffaele BRUNETTI, Expert, Ministère des affaires étrangères, Rome

Prof. Mario FABIANI, Expert, Société italienne des auteurs et éditeurs (SIAE), Rome

Japan/Japon

Mr. Hideki HAYASHIDA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Kuwait/Koweït

Mrs. Sheikha AL NASF, Supervisor, Technical Works, Ministry of Information, Kuwait

Miss Suhaila ABDUALA ALI, Legal Adviser, Ministry of Information, Kuwait

Luxembourg

Dr Eugène EMRINGER, Premier Conseiller de Gouvernement honoraire, Luxembourg

- Malawi**
Mr. Mkeka J. B. A. MSOWOYA, Chief Executive Officer, Malawi National Commission for Unesco, Lilongwe
- Malaysia/Malaisie**
Mr. Bakaruddin Bin OTHMAN, Assistant Director, Domestic Trade Division, Ministry of Trade and Industry, Kuala Lumpur
- Mali**
M. Mamadou COULIBALY, Directeur, Bureau malien du droit d'auteur (BMDA), Bamako
- Morocco/Maroc**
M. Mohamed SEGTHROUCHNI, Attaché, Cabinet du Ministre de l'information, Rabat
- Netherlands/Pays-Bas**
Prof. Franca KLAVER, Institute of Mass Communication, University of Amsterdam, Amsterdam
Mr. Herman HOFENK, Ministry of Cultural Affairs, Recreation and Social Work, Rijswijk
M. W. NEERVOORT, Membre du Conseil des brevets, Rijswijk
- Niger**
M. Yahaya BADJE, Chef, Service des droits d'auteur, Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture, Niamey
- Norway/Norvège**
Mrs. Nina FRISAK, Counsellor, Ministry of Justice, Oslo
- Pakistan**
Mr. Anwar H. K. YOUSUFZAI, Assistant Chief, Economic Affairs Division, Government of Pakistan, Islamabad
Mr. Salman BASHIR, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Peru/Pérou**
M. Augusto THORNBERRY, Troisième secrétaire, Mission permanente, Genève
- Philippines**
M. Calixto V. ESPEJO, Attaché, Mission permanente, Genève
- Portugal**
M. António Maria PEREIRA, Conseiller juridique, Secrétariat d'Etat à la culture, Lisbonne
- Qatar**
Mr. Ali Abdulla KHALIFA, Head of Studies and Research Division, Department of Culture and Arts, Ministry of Information, Doha
- Republic of Korea/République de Corée**
M. Seong-Chang CHO, Attaché (Presse et affaires culturelles), Délégation permanente, Genève
- Spain/Espagne**
Sr. Esteban DE LA PUENTE, Subdirector General de Ediciones Sonoras, Dirección General de Promoción del Libro y Cinematografía, Madrid
- Sri Lanka**
M. Douglas M. JAYASEKERA, Chargé d'affaires a.i., Mission permanente, Genève
- Sweden/Suède**
Mr. A. Henry OLSSON, Legal Adviser, Ministry of Justice, Stockholm
- Mr. Jan LINDEGÅRD, County Public Prosecutor, Kalmar
Mr. Lars BECKMAN, Chief Secretary, Standing Committee on Laws, Swedish Parliament, Stockholm
- Switzerland/Suisse**
M. Jean-Louis MARRO, Vice-directeur, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne
Dr. Roland GROSSENBACHER, Chef, Section du droit d'auteur, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne
M. Fritz SCHMUCKI, Chef, Section des régimes douaniers, Administration fédérale des douanes, Berne
- Tunisia/Tunisie**
M. Abdelhamid LARGUECHE, Bureau juridique, Ministère des affaires culturelles, Tunis
M. Abdelmagid BEN JEDDOU, Président, Société des auteurs et compositeurs de Tunisie (SODACT), Tunis
- Turkey/Turquie**
Mr. Erdal TÜMER, Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- United Kingdom/Royaume-Uni**
Mr. Victor TARNOFSKY, Assistant Comptroller, Industrial Property and Copyright Department, Department of Trade, London
- United States of America/États-Unis d'Amérique**
Mr. David L. LADD, Register of Copyrights, Copyright Office, Library of Congress, Washington D. C.
Mr. Peter KELLER, First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Upper Volta/Haute-Volta**
M. Abdoulaye GANABA, Chef, Service administration, Direction des arts et des lettres, Ministère de l'éducation nationale et de la culture, Ouagadougou
- Venezuela**
Sr. Ricardo ANTEQUERA PARILLI, Asesor Jurídico, Sociedad de Autores y Compositores de Venezuela (SACVEN), Caracas
- Zaire/Zaïre**
M. Zinga BOTAO, Directeur général, Société nationale des éditeurs, compositeurs et auteurs (SONECA), Kinshasa
M^{me} Ekanga ESAKI KABEYA, Premier secrétaire, Mission permanente, Genève
- Zimbabwe**
Mr. Rangarirai Cuthbert MAKANDA, Deputy Secretary, Ministry of Justice, Salisbury

II. Specialists Invited in Their Personal Capacity/ Spécialistes invités à titre personnel

- M. Salah ABADA, Directeur général, Office national du droit d'auteur (ONDA), Alger, Algérie
Mr. Oyinwole ADENJI, Registrar, Trademarks, Patents and Designs, Federal Ministry of Commerce, Lagos, Nigeria
Mr. Claudio de Souza AMARAL, Counsellor, National Copyright Council, Rio de Janeiro, Brazil
Mr. Akin BESIROGLU, Legal Adviser, Turkish Radio-Television Organization, Ankara, Turkey
M. Zinga BOTAO, Directeur général, Société nationale des éditeurs, compositeurs et auteurs (SONECA), Kinshasa, Zaïre
Mr. David J. COWARD, Registrar-General, Registrar-General's Department, Nairobi, Kenya

- Mr. H. T. DJOHARDIN, Secretary, National Film Council, Jakarta, Indonesia
- Mr. Mohamed GOUMA, Sub-President, Sono-Cairo Record Company, Cairo, Egypt
- Mr. Warren KHOO, Senior State Counsel, Attorney General's Chambers, Singapore
- Sr. Adolfo A. MENDEZ TRONGE, Director Nacional del Derecho de Autor, Buenos Aires, Argentina
- Mr. Indu Chuda MENON, Director of Programme Services, Asia-Pacific Broadcasting Union (ABU), Kuala Lumpur, Malaysia
- M. NDéné NDIAYE, Directeur général, Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA), Dakar, Sénégal
- Mr. Ajay PRASAD, Deputy Secretary, Ministry of Information and Broadcasting, New Delhi, India
- Mr. Abdur RAZZAQ, Registrar of Copyrights, Central Copyright Office, Karachi, Pakistan
- Sr. Emiro H. SANDOVAL-HUERTAS, Juez 38 de Instrucción Criminal del Distrito Judicial de Bogotá, Colombia
- M. Mohamed SEGHROUCHNI, Attaché, Cabinet du Ministre de l'information, Rabat, Maroc
- Mr. Charlie Chandra STEVENSON, Senior Assistant Commissioner of Police, Criminal Investigation Department, Commercial Crime Division, Royal Malaysia Police, Kuala Lumpur, Malaysia
- Sr. Juan Manuel TERÁN CONTRERAS, Director General del Derecho de Autor, Secretaría de Educación, México, México
- Col. Vicente G. VINARAO, Assistant Superintendent for Operations, Chief, Intelligence Division, Integrated National Police, Manila, Philippines
- Mr. WANG JINGXUN, Chief, Production Department, China Record Company, Beijing, China

III. Speakers on Behalf of WIPO/Unesco/ILO/ Orateurs de l'OMPI, de l'Unesco et du BIT

WIPO/OMPI

- M. Claude MASOUYÉ, Directeur, Département de l'information et du droit d'auteur

Unesco

- M. Abderrahmane AMRI, Division du droit d'auteur

ILO/BIT

- Miss Christine CORNWELL, Salaried Employees and Professional Workers Branch

IV. Speakers Designated by Invited Organizations/ Orateurs désignés par les organisations invitées

International Federation of Producers of Phonograms and Videograms (IFPI)/Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes

- Mr. John HALL, Q.C., Director General, London
- Mr. David GIBBINS, Director, Anti-Piracy Operations, London

International Federation of Film Producers/Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF)

- M. Alphonse BRISSON, Secrétaire général, Paris
- Mr. Brian NORRIS, Counsellor, London

International Federation of Associations of Film Distributors/Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD)

- M. Gilbert GRÉGOIRE, Secrétaire général, Paris

International Federation of Musicians/Fédération internationale des musiciens (FIM)/International Federation of Actors/Fédération internationale des acteurs (FIA)

- Mr. John MORTON, President, FIM, London

International Writers Guild (IWG)/Syndicat international des auteurs

- M. Roger FERNAY, Président, Commission internationale du droit d'auteur, Paris

International Confederation of Societies of Authors and Composers/Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)

- M. Luigi CONTE, Président, Bureau exécutif de la CISAC, Rome
- M. Domingo FEDERICO, Président, Conseil panaméricain de la CISAC, Buenos Aires

European Broadcasting Union (EBU)/Union européenne de radiodiffusion (UER)

- M. Alessandro GRASSI, Vice-président, Commission juridique, RAI, Rome

Mr. Bernard Antony JENNINGS, Legal Adviser, BBC, London

United States Trademark Association (USTA)

- Mr. David GOLDBERG, Lawyer, New York

Union des fabricants (UNIFAB)

- M. André BASSARD, Attaché à la Direction, Paris

Motion Picture Association of America Incorporated (MPAA)

- Mr. James BOURAS, Vice-President and Deputy General Attorney, New York

International Criminal Police Organization (INTERPOL)/Organisation internationale de police criminelle

- Mr. Anders E. O. WALDMAN, Head of Subdivision, Paris

Customs Co-operation Council/Conseil de coopération douanière (CCD)

- Mr. Theodore LYIMO, Technical Officer, Brussels

Customs and Excise Service of Hong Kong/Service des douanes et accises de Hong Kong

- Mr. Man-Hung Lo, Deputy Head, Customs Investigation Bureau, Hong Kong

Federación Latinoamericana de Productores de Fonogramas y Videogramas (FLAPF)

- Sr. Miguel Angel EMERY, Secretario Ejecutivo, Buenos Aires

V. Intergovernmental Organizations/ Organisations intergouvernementales

International Labour Office (ILO)/Bureau international du travail (BIT)

- Miss Christine CORNWELL, Salaried Employees and Professional Workers Branch, Geneva

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

- M. Abderrahmane AMRI, Division du droit d'auteur, Paris
- General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*

- Mr. Raymond KROMMENACKER, Economic Affairs Officer, Non-Tariff Measures Division, Geneva

African Intellectual Property Organization/Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)

M. Denis EKANI, Directeur général, Yaoundé

Arab Educational, Cultural and Scientific Organization (ALESCO)/Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science

M. Ahmed DERRADJI, Représentant de l'ALESCO auprès de l'Unesco, Paris

Arab States Broadcasting Union (ASBU)/Union des radiodiffusions des Etats arabes

M. Abdallah CHAKROUN, Secrétaire général, Rabat

VI. International Non-Governmental Organizations/ Organisations internationales non gouvernementales

European Broadcasting Union (EBU)/Union européenne de radiodiffusion (UER)

M. Régis de KALBERMATTEN, Secrétaire général

M. Alessandro GRASSI, Vice-président, Commission juridique, RAI

Mr. Bernard Antony JENNINGS, Legal Adviser, BBC

Mr. Ulf PEYRON, Legal Adviser, Swedish Television AB

M. Marcel CAZÉ, Directeur, Département des affaires juridiques

M. Werner RUMPHORST, Assistant juridique

International Association of Conference Interpreters/Association internationale des interprètes de conférence (AIIC)

M^{me} Anne CHAVES-RIVIER, Secrétariat régional, Suisse

International Bureau of Societies Administering the Rights of Mechanical Recording and Reproduction/Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM)

M. Jean-Loup TOURNIER, Président, Comité de Direction

M. Jean ELISSABIDE, Secrétaire général

International Confederation of Professional and Intellectual Workers/Confédération internationale des travailleurs intellectuels (CITI)

M^e Albert-Louis DUPONT-WILLEMEN, Avocat, Genève

International Confédération of Societies of Authors and Composers/Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)

M. Jean-Alexis ZIEGLER, Secrétaire général

M. Domingo FEDERICO, Président, Conseil panaméricain de la CISAC, SADAIC, Argentine

Prof. H. L. CHRISTIANSEN, General Manager, KODA, Denmark

Mr. Kurt B. REILER, General Manager, NCB, Denmark

Mrs. Anne LANGBERG, Legal Adviser, NCB, Denmark

Prof. Antonio DELGADO PORRAS, Asesor jurídico, SGAE, Espagne

M. Emilio MARTÍNEZ JIMÉNEZ, SGAE, Espagne

M. Antonio RECODER, Conseiller, SGAE, Espagne

M. Jacques MOINET, Chef de division, SACEM/SDRM, France

M. Wladimir DUCHEMIN, Secrétaire général, SPADEM, France

Mr. Peter XANTHOPOULOS, Legal Adviser, AEPI, Greece

M. Umberto ALOISI, Directeur, SIAE, Italie

Mr. Gorm BAEKKELUND, Director General, TONO, Norway

Mr. Michael FREGARD, General Manager, PRS, United Kingdom

Mr. Graham John CHURCHILL, Commercial Operations Controller, MCPS/PRS, United Kingdom

Mr. Michael HILL, Commercial Operations Manager, MCPS/PRS, United Kingdom

Mr. Robert William MONTGOMERY, Managing Director, MCPS/PRS, United Kingdom

Mr. Peter Robert SIMPSON, International Relations Executive, MCPS/PRS, United Kingdom

Mr. Adrian FATZER, Chief Inspector, SUISA, Switzerland

M. Heinz LIECHTI, Vice-président, SUISA, Suisse

M. Patrick Frédéric LIECHTI, Secrétaire de direction et chef du service juridique, SUISA, Suisse

International Copyright Society (INTERGU)/Société internationale pour le droit d'auteur

Mr. Gaston HALLA, General Secretary

International Federation of Actors/Fédération internationale des acteurs (FIA)

Mr. Gerald CROASDELL, General Secretary

Mr. Bjørn HØBERG-PETERSEN, Lawyer, Member of the Executive Committee

International Federation of Associations of Film Distributors/Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD)

M. Gilbert GRÉGOIRE, Secrétaire général

M^e Marc WEHRLIN, Avocat, Association suisse des distributeurs de films

International Federation of Film Producers Associations/Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF)

M. Alphonse BRISSON, Secrétaire général

Mr. Brian NORRIS, Counsellor

International Federation of Musicians/Fédération internationale des musiciens (FIM)

Mr. John MORTON, President

Mr. Rudolf LEUZINGER, General Secretary

Mrs. Yvonne BURCKHARDT, Assistant

International Federation of Producers of Phonograms and Videograms (IFPI)/Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes

Mr. John HALL, Q.C., Director General

Miss Gillian DAVIES, Assistant Director General

Mr. David GIBBENS, Director, Anti-Piracy Operations

Mr. David ATTARD, Legal Adviser, Mediterranean Regional Office

Mr. Edward THOMPSON, Consultant

Mr. Patrick MASOUYÉ, Legal Adviser

Mr. Stanley GORTIKOV, President, Recording Industry Association of America

Mr. Jules E. YARNELL, Special Counsel, Anti-Piracy Operations, Recording Industry Association of America

Mr. Lars GOSTAFSSON, Legal Adviser, Swedish Group

Mr. Wolfgang NICK, Legal Adviser, FRG Group

Mr. Peter VOSSELER, Investigator, Anti-piracy Operations, Switzerland

Mr. John A. LANGLEY, Director, Anti-piracy Operations, Canadian Recording Industry Association

International Literary and Artistic Association/Association littéraire et artistique internationale (ALAI)

Prof. Georges KOUMANTOS, Président

Prof. Dr. Herman COHEN JEHORAM, Vice-président

Mr. Michael FREGARD, Vice-President

Prof. Seve LJUNGMAN, Vice-President

Prof. André FRANÇON, Secrétaire perpétuel
 M. Wladimir DUCHEMIN, Membre du Comité exécutif
 M^e Joseph PERLBERGER, Avocat

International Publishers Association (IPA)/Union internationale des éditeurs (UIE)

Mr. Jean Alexis KOUTCHOUWOW, Secretary General
International Writers Guild (IWG)/Syndicat international des auteurs

M. Roger FERNAY, Président, Commission internationale du droit d'auteur

VII. Other Non-Governmental Organizations/ Autres organisations non gouvernementales

International Music Council (IMC)/Conseil international de la musique (CIM)

Mr. John V. Wilmerding, Management Intern., Paris

Musical Performing and Mechanical Reproduction Rights Society (GEMA)/Société pour les droits d'interprétation musicale et de reproduction mécanique

Mr. Werner WOELKE, Lawyer

VIII. Other Participants/Autres participants

M. Abdelkader ALLOLO, Directeur administratif et financier, Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger, Niamey, Niger

Mr. Theodore AMBROSINI, Attorney, CBS Inc., Neuilly-sur-Seine, France

M^{me} Arlette BARDON, Avocat à la Cour, Paris, France

M. Richard BECK, Chef d'orchestre, Genève

Mr. Percy A. BROWNE, Executive Film Security, Motion Picture Association of America, London, United Kingdom

M^{me} Monique CAZÉ, Journaliste, Editions Tests/AVCD, Paris, France

M. Zissis CONSTANTINOU, Conseiller juridique, Société anonyme hellénique pour la protection de la propriété intellectuelle (AEPI), Athènes, Grèce

M^e Alain DOUMENJOU, Avocat, Saint-Germain-en-Laye, France

Mr. Jean-Jacques FERRIER, General Attorney, CBS Inc., Neuilly-sur-Seine, France

M^{me} Monique GÉRARD, Secrétaire général, CBS Disques, Syndicat national de l'édition phonographique et audiovisuelle, Paris, France

M. Jean-Didier GRATON, Journaliste spécialisé, European Media Business SARL, Paris, France

M. Jaques GUYET, Vice-Président, Ligue internationale contre la concurrence déloyale (LICCD), Genève

Mr. Mike HENNESSEY, European Editorial Director, BILLBOARD, London, United Kingdom

M. Olivier JEANNERET, Etudiant en droit à l'Université de Neuchâtel, Corcelles, Suisse

Mr. Francis G. KNIGHT, Director, East Asia Security Office, Motion Picture Association of America, Hong Kong

Mrs. Päivi LIEDES, General Secretary, The Finnish Writers' Association, Helsinki, Finland

Mr. M. MÜLLERN, Lawyer, Film Distributors and Producers Guild, Stockholm, Sweden

M. René NAVRAULT, Chargé d'enquêtes, Syndicat national de l'édition phonographique et audiovisuelle, Paris, France

Mr. W. P. O'HARA, Security Co-ordinator, THORN-EMI Limited, Middlesex, United Kingdom

Mr. Paul PÉQUIGNOT, Continental Film Security Office, Motion Picture Export Association of America, Paris, France

Mr. S. SOTHI, Lawyer, Kuala Lumpur, Malaysia

Mr. François WELLEBROUCK, Coordonnateur des actions anti-piraterie, Syndicat national de l'édition phonographique et audiovisuelle, Paris, France

IX. International Bureau of WIPO/ Bureau international de l'OMPI

Dr Arpad BOGSCH, Directeur général

M. Claude MASOUYÉ, Directeur, Département de l'information et du droit d'auteur

M. Shahid ALIKHAN, Directeur, Division des pays en développement (droit d'auteur)

M. Roger HARBEN, Directeur, Division de l'information

Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

Groupe de travail sur l'élaboration d'un Guide sur l'organisation des activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement

Première session

(Genève, 23 au 27 mars 1981)

NOTE *

Sur une recommandation du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, le Groupe de travail sur l'élaboration d'un Guide sur l'organisation des activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement a tenu sa première session à Genève du 23 au 27 mars 1981. Quatorze Etats (Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Brésil, Chili, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Madagascar, Mexique, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Union soviétique, Venezuela) ont désigné des experts pour participer à cette session; un Etat (le Zaïre) et cinq organisations internationales non gouvernementales étaient représentés par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Cette session avait pour objet de discuter du projet de Guide sur l'organisation des activités de pro-

* La présente note a été préparée par le Bureau international.

priété industrielle des entreprises des pays en développement, préparé par le Bureau international de l'OMPI. Le projet de Guide souligne les types d'activités de propriété industrielle des entreprises, analyse les arguments pour l'établissement d'un service de propriété industrielle à l'intérieur d'une entreprise ou pour l'engagement de services extérieurs, définit le rôle d'un service de propriété industrielle à l'intérieur d'une entreprise et fournit des suggestions quant à l'organisation et l'établissement d'un tel service. Le Groupe de travail a souligné l'utilité et l'importance du Guide, a exprimé son accord général sur son contenu et a fait des suggestions quant aux améliorations qui pourraient être apportées au projet. Ces suggestions seront prises en considération par le Bureau international lors de la préparation de la version révisée du projet de Guide.

Le Groupe de travail a recommandé que, ce travail de révision une fois achevé, le Bureau international soumette, si cela lui paraît nécessaire, le texte révisé du Guide à une deuxième session du Groupe de travail; sinon, le Bureau international poursuivra sa tâche et publiera le texte révisé conformément aux décisions du Comité permanent de l'OMPI.

Le Groupe de travail a en outre recommandé que des mesures complémentaires soient prises afin que les principes exposés dans le Guide soient mis en pratique dans les pays en développement, et plus particulièrement qu'une large diffusion du Guide soit assurée, qu'un programme consécutif et une évaluation appropriés soient organisés et que soit établi un programme de formation pour aider à la création de services de propriété industrielle dans les entreprises des pays en développement.

LISTE DES PARTICIPANTS *

I. Etats

Allemagne (République fédérale d'): F. Haupter; J. Bobinger. **Argentine**: L. García Poitevin. **Brésil**: T. T. Lobo; M. E. do Nascimento. **Chili**: O. Agüero Woods. **Egypte**: A. A. Omar. **Etats-Unis d'Amérique**: R. G. Bowie; H. O. Blair. **France**: G. Maire. **Madagascar**: S. Rabearivelo. **Mexique**: M. Fernandez. **Pays-Bas**: W. Neervoort. **République de Corée**: E.-T. Lee; J.-K. Kim; S.-H. Kim. **Royaume-Uni**: A. H. Laird. **Union soviétique**: Y. Smirnov; V. Bojinsky; R. Kalinkina. **Venezuela**: R. Estrada de Escudero. **Zaïre (Observateur)**: Vizi Topi.

II. Organisations internationales non gouvernementales

Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI): R. Castro-Duque. **Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)**: H. Wichmann. **Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI)**: A. Combe. **Licensing Executives Society (LES) (International)**: M. Hood. **Union des industries de la Communauté européenne (UNICE)**: M. Hirthe.

III. Bureau

Président: A. A. Omar (Egypte). *Vice-présidents*: T. T. Lobo (Brésil); A. H. Laird (Royaume-Uni). *Secrétaire*: J. Erstling (OMPI).

IV. Bureau international de l'OMPI

K. Pfanner (*Vice-directeur général*); L. Baeumer (*Directeur de la Division de la propriété industrielle*); J. Erstling (*Juriste principal, Division de la propriété industrielle*); F. Simon (*Juriste, Division de la propriété industrielle*).

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Études générales

La contrefaçon indirecte aux États-Unis d'Amérique: théorie, application et évolution *

A. S. ODDI **

* Le présent article constitue le premier volet d'une étude dont la deuxième partie paraîtra dans le numéro de juillet/août de la présente revue.

** Professeur de droit, Northern Illinois University.

Chronique des offices de propriété industrielle

CANADA

Activités du Bureau de la propriété intellectuelle pour l'exercice 1978-1979 *

Le Bureau de la propriété intellectuelle est chargé d'appliquer la législation qui accorde des monopoles provisoires aux inventeurs et aux créateurs et de réglementer la divulgation de leurs œuvres sous des formes qui peuvent être facilement copiées ou empruntées par d'autres.

Il comprend le Bureau des brevets, la Direction des marques de commerce, le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels ainsi que des directions qui se spécialisent dans la recherche, les affaires internationales et la diffusion d'informations techniques sur des questions de propriété intellectuelle.

Brevets

Le Bureau des brevets applique la Loi et le Règlement sur les brevets, en vertu desquels sont délivrés des brevets pour des inventions nouvelles et souvent étonnantes. Lorsqu'ils étudient une demande de brevet, les examinateurs recherchent la nouveauté, se prononcent sur la brevetabilité de l'invention et veillent au respect des procédures officielles.

L'inventeur ou le titulaire d'un brevet a le droit d'empêcher les autres de fabriquer, d'utiliser ou de vendre une invention au Canada pendant 17 ans à compter de la date de délivrance du brevet.

Le Bureau publie la *Gazette du Bureau des brevets*, une publication hebdomadaire qui donne les détails sur tous les brevets canadiens délivrés au cours d'une semaine. Le Bureau des brevets met à la disposition du public une salle de recherche et une bibliothèque où l'on peut obtenir des renseignements sur les brevets canadiens et étrangers.

Tout comme l'année financière précédente, le Bureau a reçu en moyenne cette année 935 demandes par jour. Les agents de brevets et le grand public ont fait 3.513 demandes de recherche comparative à 2.777 l'année dernière.

Le Bureau a regroupé les 1.051.600 brevets délivrés en catégories technologiques, lesquelles sont constamment réexaminées, révisées ou amplifiées au fur et à

mesure que de nouvelles technologies apparaissent et que s'opèrent de nouveaux regroupements de technologies connues. Le 31 mars 1979, les dossiers étaient répartis en 340 grandes catégories techniques qui ont été ventilées en 32.867 sous-catégories. Pendant l'année écoulée, 10 catégories comprenant 1.180 sous-catégories furent complètement remaniées, 1.882 nouvelles sous-catégories ont été créées et 894 sous-catégories ont été abolies dans le cadre de la révision partielle des catégories existantes.

Le tableau suivant indique les transactions du Bureau des brevets:

Opérations du Bureau des brevets

	1977-78	1978-79
Caveats enregistrés	141	151
Demandes de brevet	24.969	24.312
Demandes restaurées en vertu de l'article 75	118	192
Demandes rétablies en vertu de l'article 32	151	181
Rapports des examinateurs	33.750	29.055
Demandes acceptées	22.349	25.133
Demandes en déchéance	740	728
Brevets délivrés (durée de 17 ans)	20.967	22.772
Brevets redélivrés	28	24
Brevets délivrés en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires	57	56
Cessions inscrites	22.691	22.621
Requêtes en vertu des articles 41 et 67	23	13
Agents de brevets dûment inscrits	1.731	1.731

Commission d'appel des brevets

La Commission d'appel des brevets se prononce, à la requête faite au Commissaire des brevets, sur les demandes de brevet et d'enregistrement de dessins industriels qui ont été rejetées définitivement. Elle peut, sur demande, tenir des audiences officielles dans le cadre de ce processus d'examen. Ses constatations et recommandations sont sujettes à l'approbation du Commissaire.

* Extrait du Rapport annuel pour ce même exercice du Ministère de la consommation et des corporations.

Le tableau suivant indique les activités de la Commission:

	1977-78	1978-79
Brevets		
Rejets soumis à la Commission	175	167
Rejets confirmés	58	74
Rejets renversés	16	25
Réglés autrement	15	78
Auditions tenues	41	51
Appels pendants	212	162
Décisions publiées complètement	30	26
partiellement		11
Dessins industriels		
Rejets confirmés	7	6
Rejets renversés	2	0
Auditions tenues	4	3

Licences obligatoires

Le Commissaire des brevets peut accorder une licence obligatoire pour exploiter une invention, lorsque celle-ci touche aux domaines médical et alimentaire ou semble donner lieu à un «abus» du fait qu'elle n'est pas «exploitée», comme il est défini dans la Loi sur les brevets.

Le tableau suivant indique le nombre de demandes reçues par le Commissaire pour les licences obligatoires d'exploitation d'une invention et la suite qui leur a été donnée. Les demandes présentées en vertu de l'article 67 de la Loi se justifiaient par le fait que le possesseur d'un brevet abusait des droits qu'il avait acquis. Celles qui ont été déposées en vertu de l'article 41.4) visaient l'obtention de licences pour l'importation ou la fabrication de médicaments d'ordonnance brevetés.

	1977-78	1978-79
Article 67		
Demandes reçues	1	7
Licences accordées	1	1
Licences refusées	—	—
Demandes retirées	1	1
Demandes pendantes	1	6
Article 41.4)		
Demandes reçues	22	33
Licences accordées	34	12
Licences refusées	—	—
Demandes retirées	1	3
Demandes pendantes	20	38

Dessins industriels

Le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels est chargé de l'application des lois sur le droit d'auteur, les dessins industriels, le marquage des bois ainsi que de leurs règlements d'application.

La Loi sur les dessins industriels protège les conceptions originales fondées sur la forme, le modèle ou l'ornementation d'articles manufacturés. L'enregistrement confère le droit exclusif d'utiliser le dessin au Canada pour une période de cinq ans, qui peut être suivie d'une autre période de cinq ans.

Le tableau suivant indique les transactions du Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels en ce qui concerne les dessins industriels.

Opérations du Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels

	1977-78	1978-79
Dessins industriels		
Demandes reçues	1.665	2.017
Dessins enregistrés	1.520	1.767
Enregistrements renouvelés	601	1.781
Cessions inscrites	241	261

Marques de commerce

Le Bureau des marques de commerce est chargé de l'application de la Loi sur les marques de commerce. Il approuve les demandes de marques de commerce et procède à leur enregistrement à moins qu'il ne s'agisse d'une marque portant sur un mot qui pourrait être utilisé par tous les commerçants ou qui prête à confusion avec d'autres marques déposées au Canada. Une marque de commerce nouvellement enregistrée reste dans le registre pendant une période initiale de 15 ans. Avant qu'une marque de commerce fasse l'objet d'une licence, il est préférable de présenter une demande d'usager inscrit au Bureau des marques de commerce.

En 1978-79, le Bureau des marques de commerce a terminé la première étape d'un projet d'ensemble visant à informatiser la plupart des fonctions de bureau. Désormais, les renseignements contenus dans les nouvelles demandes d'enregistrement que le Bureau reçoit sont compilés sous forme de données et emmagasinés dans un ordinateur. Ce dernier fournit également des renseignements d'ordre général comme des accusés de réception, des étiquettes adhésives de dossiers et des fiches, selon le contenu des nouvelles demandes qui ont été insérées.

Les demandes d'enregistrement de marques de commerce sont publiées hebdomadairement dans le *Journal des marques de commerce* afin de permettre aux personnes qui se croient lésées dans leurs droits de faire opposition. En outre, au cours de la présente année financière, on a rendu le *Journal* plus concis,

et on a modifié la présentation des pages afin d'en réduire les frais de publication.

Le tableau suivant indique les transactions du Bureau des marques :

Opérations de la Direction des marques de commerce

	1977-78	1978-79
Demandes d'enregistrement de marques de commerce produites	14.462	14.871
Demandes d'enregistrement de marques de commerce annoncées	8.903	8.435
Marques de commerce déposées	7.309	5.564
Demandes d'inscription comme usagers inscrits	2.932	3.501
Nombre de marques de commerce visées par des demandes d'usagers inscrits (inscrites et pendantes)	10.481	14.756
Usagers inscrits	6.975	5.693
Inscriptions d'usagers inscrits annulées	2.686	1.610
Demandes de transfert produites	5.558	7.882
Transferts inscrits	6.672	5.851
Enregistrements de marques de commerce renouvelés	4.061	3.902
Enregistrements de marques de commerce radiés	4.611	4.306
Modifications inscrites au registre	4.936	3.092
Copies préparées	330.332	354.995
Agents de marques de commerce dûment inscrits	5.629	5.970
Oppositions produites	432	412

Services de consultation technique

En 1978-79, la Direction des services de consultation technique a maintenu son programme de sensibilisation du public aux domaines des brevets, droit d'auteur, marques de commerce et dessins industriels, soulignant l'utilité éventuelle que représente, pour les secteurs commercial, industriel et de recherches, l'importante source de renseignements dont dispose le Bureau. Entre autres préoccupations, la Direction tente de mettre au point un système qui permettrait à toutes les régions du Canada d'avoir accès à cette information à un coût raisonnable, particulièrement en matière de brevets. Sur le plan de l'information technique, les brevets délivrés au Canada constituent

une source d'information de grande valeur mais qui jusqu'à présent est restée largement inutilisée et inexploitée.

La Direction essaie de trouver un marché pour l'information technique émanant des brevets (au cours d'un projet d'essai de deux ans) avec l'aide et la collaboration du ministère de l'industrie et du commerce, du Service d'information technique du Conseil national de recherches, des ministères provinciaux de l'industrie et des centres de recherches provinciaux, principalement de l'Ouest du Canada et du Québec. Du 1^{er} septembre 1978 au 31 mars 1979, ces ministères et organismes ont déposé 224 demandes d'information technique au nom de petits fabricants et d'inventeurs qui avaient fait appel à leurs services pour obtenir de l'aide financière ou technique.

Recherches et affaires internationales

Conséquemment au projet de loi qui a été déposé au Sénat le 6 février 1979, en vue de modifier la Loi sur les marques de commerce, la Direction de la recherche et des affaires internationales a organisé une série de colloques à l'échelle du pays afin d'obtenir les points de vue du secteur privé sur la nouvelle Loi. Le projet de loi, qui inclut la protection des appellations d'origine fondée sur le système d'enregistrement des marques de commerce, devra être redéposé étant donné le changement de gouvernement.

La Direction a terminé la rédaction d'un mémoire au Cabinet et d'un document de travail concernant la révision de la Loi sur les brevets, suite à l'examen du Document de travail sur la révision de la Loi sur les brevets de 1976 et aux réponses subséquentes des secteurs privé et public. Tout comme dans le cas des marques de commerce, ces documents devront être redéposés par le nouveau gouvernement.

La Direction a chargé le Bureau des conseillers en gestion, approvisionnements et services Canada, d'élaborer un document de travail sur la révision de la Loi sur les dessins industriels. Elle continue également à prendre une part active à la révision du rôle du Canada dans la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

Les données informatisées en matière de brevets (PATDAT) contiennent maintenant des renseignements portant sur quelque 90.000 brevets, et en octobre prochain tous les brevets délivrés en 1978 y seront incorporés. En outre, des mesures ont été prises pour relier PATDAT aux bases de données de Statistique Canada.

La Division de l'analyse économique de la Direction de la recherche et des affaires internationales a poursuivi ses recherches dans le domaine des brevets. Dans le cadre de l'analyse économique relative aux brevets, trois documents de recherche traitant de certains aspects concernant la délivrance des droits de brevet ont été élaborés par des conseillers de

l'extérieur, et deux autres contrats de recherche ont été accordés en 1978-79. En outre, la Division effectue une importante étude interne relative aux brevets. Ces projets portent sur divers aspects spécialisés de la Loi sur les brevets.

PHILIPPINES

Rapport annuel de l'Office des brevets des Philippines pour l'année 1979 *

Dans l'effort constant fourni par le pays en faveur du développement économique et du progrès technique, l'Office des brevets des Philippines assume une tâche double: la promotion de la recherche scientifique et de l'invention et la protection de titres de propriété industrielle. Selon la législation sur les brevets (Loi de la République N° 165, telle que modifiée par les Actes de la République N°s 637 et 864 et par les Décrets présidentiels N°s 721 et 1263), il délivre des brevets pour les inventions, les modèles d'utilité et les dessins ou modèles industriels; selon la législation sur les marques (Loi de la République N° 166, telle que modifiée par les Lois de la République N°s 638 et 865 et par le Décret présidentiel N° 721), il délivre des certificats d'enregistrement des marques de produits et de services, des noms commerciaux et des marques de propriété sur les containers.

Le système des brevets est programmé de manière à promouvoir le progrès technique par des incitations à l'activité inventive, par des investissements dans la recherche et le développement et par la divulgation des nouvelles inventions.

Les principales innovations adoptées par le Décret présidentiel N° 1263 du 14 décembre 1977 sont une augmentation des taxes, de nouvelles dispositions tendant à exempter les inventeurs philippins nécessaires qui font déposer leurs demandes par l'intermédiaire de la Commission des inventeurs philippins de toutes formes de taxes, ainsi que la réduction (de 180 à 120 jours, à compter de la date du dépôt de la requête auprès de l'Office des brevets) de la période pendant laquelle une licence obligatoire doit être octroyée, si la licence obligatoire en question porte sur un produit ou un procédé breveté s'inscrivant dans le cadre d'un projet industriel approuvé par le Conseil des investissements.

Organisation et renforcement du personnel

L'Office philippin des brevets qui avait été initialement organisé en 1947 sous l'égide du Département de

la justice a été transféré au cours de cette même année au Département du commerce et de l'industrie de l'époque et placé en 1973 sous le contrôle du Département du commerce, qui s'appelle aujourd'hui le Ministère du commerce.

En ce qui concerne sa structure, il se compose du Cabinet du Directeur avec son personnel, y compris le Directeur adjoint et huit divisions; le Directeur des brevets, juriste et « *Master of Public Administration* », secondé par un Directeur adjoint ingénieur, supervise les activités des huit divisions suivantes par l'intermédiaire de leurs chefs:

- Division administrative, composée de six sections;
- Division de la recherche et de l'information, composée de deux sections;
- Division des services juridiques;
- Division des marques;
- Division générale d'examen en matière de chimie organique, composée de trois sections;
- Division des techniques chimiques, composée de trois sections;
- Division d'examen des modèles d'utilité et des dessins et modèles dans le domaine de la mécanique, composée de deux sections;
- Division d'examen des modèles d'utilité et des dessins et modèles dans le domaine électrique, composée de deux sections.

Les cinq dernières divisions constituent le groupe des services techniques.

En 1979, l'Office comptait 189 fonctionnaires et employés permanents, dont 16 juristes, 92 ingénieurs et techniciens, 18 enseignants, un expert comptable reconnu (*certified public accountant*), deux dentistes, un oculiste et 59 employés de bureau.

Innovations et projets

Les changements notoires suivants ont été effectués au cours de l'année considérée, la première année pleine de l'administration du Directeur Demetrio T. Wendam, le troisième Directeur des brevets depuis 1947:

- création, au rez-de-chaussée du bâtiment, d'un Centre d'information composé de deux examinateurs (l'un pour les brevets, l'autre pour les marques de produits) qui répondent aux demandes de renseignements du public sur le dépôt des demandes de brevet et des marques;
- introduction de formules préimprimées pour l'établissement de certificats, de nouveaux certificats attestant la qualité des agents de brevets et des agents mandatés qui demandent l'autorisation d'exercer devant l'Office et de manuels d'introduction contenant les informa-

* Le présent rapport se compose d'extraits de la publication de l'Office des brevets des Philippines portant le même titre.

tions de base sur les brevets et les marques en quatre dialectes (Filipino, Cebuano, Ilonggo et Ilocano), destinés à la distribution et à la diffusion de l'information dans tout le pays;

- modification et réimpression des chemises de dossier et des cartes d'index;
- augmentation de l'inventaire et des services offerts dans la bibliothèque de l'Office.

Développement du personnel

Aux fins du développement du personnel, l'Office a parrainé deux programmes de formation internes — un cours d'orientation/réorientation pour les nouveaux employés et des séminaires en matière de sécurité.

Tous les chefs de division de l'Office ont fait l'objet d'une évaluation au *Assessment Center*; c'est l'un des premiers projets de l'actuel Ministre du commerce que d'inoculer le professionnalisme aux services publics.

L'Office compte à présent trois employés de bureau bénéficiant d'une bourse d'étude (dans le cadre du *National Scholarship for Development Program*).

Les membres du personnel de l'Office ont assisté à un certain nombre de séminaires et de journées d'étude dans le pays.

Activités internationales

Sur le plan international, l'Office a participé à des séminaires, des conférences et des assemblées:

- Séminaire sur l'information technique contenue dans les documents de brevets, organisé à Bangkok, Thaïlande;
- Réunion du Groupe d'experts sur la protection juridique des inventions, des innovations et du savoir-faire dans les pays de l'ANASE, tenue à Pattaya, Thaïlande;
- Deuxième session du Comité intérimaire consultatif aux fins de la préparation de l'entrée en vigueur du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, tenue à Genève;
- Visite d'information de l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation (*Hatsumei Kyolai*), à Tokyo;
- Programme de formation professionnelle de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, organisé à Genève;
- Période post-formation professionnelle dans le domaine des marques de produits et de la propriété industrielle, à Stockholm;
- Séminaire sur la propriété industrielle de l'Asie et du Pacifique Sud, organisé à Melbourne et à Canberra.

Affectation de fonds, frais d'exploitation et revenus

L'Office des brevets des Philippines s'est vu attribué un total de 3.596.406,00 pesos pour l'année civile 1979. Les dépenses réellement consenties pour cette année s'élevaient à 3.160.459,75 pesos, réparties comme suit:

- 2.063.760,34 pesos pour les services du personnel;
- 880.770,00 pesos pour la maintenance et les frais d'exploitation;
- 180.982,41 pesos pour les dépenses fixes;
- 34.947,00 pesos pour l'achat d'équipement.

Le revenu total de l'année considérée est de 2.779.405,05 pesos; il provient de diverses formes de taxes et va alimenter le *General Fund of the National Government*.

L'Office a réalisé une augmentation de 337.132,10 pesos par rapport aux revenus de l'année 1978 (2.462.272,90 pesos); c'est le résultat d'une importante diffusion de l'information sur les brevets et les marques dans l'ensemble du pays; on n'a pas seulement enregistré une augmentation du nombre des demandes locales mais aussi un accroissement considérable du nombre des demandes étrangères.

Chiffres concernant les demandes de brevet

Les quatre Divisions d'examen de brevet ont reçu un total de 2.612 demandes. Etant donné que 5.642 demandes étaient déjà en suspens au début de cette période, elles ont eu une charge de travail totale de 8.254 demandes, dont 2.350 ont été instruites, tandis que 5.904 restaient en suspens à la fin de cette période.

Chiffres concernant les marques

Les demandes reçues au cours de l'année 1979 ont établi un nouveau record de 4.242 (3.096 au Registre principal, 883 au Registre supplémentaire, une au Registre des marques et des noms sur les containers et 262 renouvellements).

Etant donné qu'il y avait 4.145 demandes en suspens au début de cette période, la charge d'examen s'établissait au total à 8.387 demandes, dont 3.589 ont été instruites, tandis que 4.798 restaient en suspens à la fin de l'année.

Décisions relatives aux brevets et aux marques

Le nombre des procédures contradictoires est passé de 70 en 1978 à 149 en 1979. Elles se répartissaient comme suit: 53 pour opposition, 61 pour annulation, 14 pour licence obligatoire et 21 pour interférence.

Trente cas ont été instruits, 119 cas restant en suspens, soit parce qu'ils donneront lieu à des délibérations ou parce qu'ils font actuellement l'objet de délibérations avec fourniture de preuves de la part des parties intéressées.

Objectifs

En 1979, l'Office a fait son possible pour réaliser une performance supérieure à la normale par rapport aux années précédentes. Cela s'est traduit par une augmentation de la capacité de rendement, un accroissement du nombre des demandes d'entrées, aussi bien pour les brevets que pour les marques de produits, et par conséquent par une amélioration du revenu de l'Office.

Il en a résulté que la campagne d'information menée à travers l'ensemble du pays, qui fut autrefois

un projet spécial de l'Office, a été approuvée et elle fera désormais partie du budget régulier.

L'Office des brevets des Philippines espère que 1980 sera une année brillante et fructueuse; il continue d'améliorer ses résultats passés avec la coopération de tous les employés, du secteur privé, des agents de brevets et des agents travaillant en étroite collaboration avec l'Office.

Le projet spécial de l'Office pour l'année à venir consiste à mettre à contribution l'habileté et l'ingéniosité des écoliers et de ceux qui ont déjà terminé le cycle primaire ou secondaire. La voie dans ce sens a déjà été tracée par le détachement de deux employés à l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation (*Hatsumei Kyokai*) à Tokyo. Le mode de fonctionnement du projet est à l'étude et on espère que l'Office pourra être finalement en mesure de découvrir des produits exportables non traditionnels susceptibles d'accélérer la croissance économique.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1981

- 29 juin au 3 juillet (Genève) — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Assemblée (session extraordinaire)
- 14 au 16 juillet (Genève) — Table ronde de professeurs d'université sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle
- 7 au 10 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de brevets pour les pays en développement
- 10 au 18 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 24 et 25 septembre (Nairobi) — Traité concernant la protection du symbole olympique — Conférence diplomatique
- 28 septembre au 24 octobre (Nairobi) — Revision de la Convention de Paris — Conférence diplomatique
- 14 au 16 octobre (Bogotá) — Comité d'experts sur les modalités d'application des dispositions types de législation nationale sur les aspects propriété intellectuelle de la protection des expressions du folklore dans les Etats de l'Amérique latine et des Caraïbes (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 19 au 23 octobre (Kingston) — Séminaire régional sur le droit d'auteur pour les Etats anglophones des Caraïbes (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 9 au 13 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du PCT
- 11 au 13 novembre (Genève) — Convention de Rome — Comité intergouvernemental (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 16 au 24 novembre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI, Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, TRT, Budapest et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)
- 26 au 28 novembre (New Delhi) — Séminaire régional sur le droit d'auteur pour les Etats de l'Asie et du Pacifique (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 30 novembre au 7 décembre (New Delhi) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- 7 au 11 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts

Réunions de l'UPOV

1981

8 au 10 septembre (Wädenswil) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères

22 au 25 septembre (Wageningen) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

6 au 8 octobre (Antibes) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales

12 au 14 octobre (Genève) — Comité administratif et juridique

14 au 16 octobre (Genève) — Comité technique

9 novembre (Genève) — Comité consultatif

10 novembre (Genève) — Symposium de 1981

10 au 12 novembre (Genève) — Conseil

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété industrielle

1981

Association interaméricaine de la propriété industrielle — 18 au 21 octobre (Acapulco) — Congrès

Communautés européennes — 7 septembre (Bruxelles) — Comité intérimaire sur le brevet communautaire

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle — 5 au 9 octobre (Edimbourg) — Congrès

Organisation européenne des brevets — 30 novembre au 4 décembre (Munich) — Conseil d'administration

